



PUIG

Plan de transition climatique



Contexte	3
Objectif	3
Champ d'application	4
Gouvernance	4
Analyse des scénarios et risques liés au climat	5
Objectifs de réduction des émissions	6
Empreinte carbone	6
Leviers de décarbonisation	7
Planification financière	10
Approbation et publication	11



Contexte

Le changement climatique s'accélère, 2024 marquant l'année la plus chaude jamais enregistrée, à environ 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels. Bien qu'un an passé au-dessus de 1,5 °C ne signifie pas que l'Accord de Paris a été violé, cela constitue un appel à accroître l'ambition et à accélérer l'action au cours de cette décennie critique.

Comme indiqué dans le Code Éthique de **Puig** et l'Agenda ESG 2030 de **Puig**, et conformément aux Objectifs de développement durable des Nations Unies, **Puig**¹ s'engage à mener ses activités de manière responsable et à se développer de manière durable, à préserver l'environnement et à respecter les communautés dans lesquelles elle opère. **Puig** a le mandat de ses actionnaires d'être leader de l'industrie dans l'ESG (critères environnementaux, sociaux et gouvernance). La société s'engage à contribuer à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C d'ici 2030 et à atteindre le zéro émission nette d'ici 2050. Conformément à cet engagement, **Puig** a fixé des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) conformément aux dernières avancées scientifiques en matière de climat et approuvés par l'initiative *Science Based Targets* (SBTi). Les objectifs englobent toutes les émissions de gaz à effet de serre de portée 1, 2 et 3.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux en matière d'émissions, **Puig** a défini un Plan de transition climatique, qui est intégré à l'ensemble des différentes activités, entreprises et domaines du groupe.

Objectif

Le Plan de transition climatique de **Puig** vise à définir le plan d'action pour s'assurer que **Puig** contribue à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C d'ici 2030 et atteigne le zéro émission nette d'ici 2050. Le Plan de transition climatique décrit comment **Puig** va faire pivoter ses actifs, ses opérations et l'ensemble de son modèle commercial existants en accord avec ses engagements.

Puig contrôle les progrès réalisés par le biais d'évaluations sur les indicateurs des critères environnementaux, sociaux et gouvernance internes, de vérifications tierces et de mécanismes de gouvernance internes, y compris la supervision au niveau du Conseil d'administration et de la direction générale.

¹ « **Puig** » désigne Puig Brands, S.A. et ses filiales et toute autre entité susceptible d'être constituée à l'avenir et sur lesquelles Puig Brands, S.A. détient ou pourrait détenir un contrôle direct ou indirect, conformément à l'article 42 du Code de commerce espagnol.



Champ d'application

Le Plan de transition climatique de **Puig** s'applique à l'ensemble de la chaîne de valeur mondiale de **Puig**, y compris ses propres opérations, avec ses usines de production, ses bureaux et ses magasins. Il couvre les activités en amont et en aval, y compris la chaîne d'approvisionnement, la logistique et la fin de vie du produit.

Le Plan de transition climatique est sujet à révision pour s'assurer que les meilleures pratiques les plus élevées et les plus à jour sont respectées, reflétant les changements de législation, les avancées technologiques, les changements réglementaires et les changements organisationnels.

Gouvernance

Le développement durable est entièrement intégré à la stratégie et à la gouvernance d'entreprise de **Puig**, avec une supervision aux plus hauts niveaux de l'organisation. Le Conseil d'administration définit l'orientation stratégique de **Puig**, qui comprend la lutte contre le changement climatique et les défis des critères environnementaux, sociaux et gouvernance plus larges, conformément au mandat des actionnaires de la société, à l'avant-garde des critères environnementaux, sociaux et gouvernance dans le secteur. Le Conseil reçoit régulièrement des mises à jour et des informations sur le développement durable et les risques liés au climat.

Le Chief Sustainability Officer (CSO) joue un rôle central dans la coordination de la stratégie des critères environnementaux, sociaux et gouvernance de **Puig** dans l'ensemble de l'organisation. Sous la direction directe du Chief Executive Officer (CEO), le Chief Sustainability Officer présente une mise à jour trimestrielle au Comité du développement durable et de la responsabilité sociale et dirige l'équipe des critères environnementaux, sociaux et gouvernance, composée de cadres dirigeants provenant de fonctions commerciales clés.

Le Chief Sustainability Officer supervise la mise en œuvre de la feuille de route de la société en matière de développement durable. Cela comprend la gestion des risques liés au climat et à la nature, qui sont intégrés à la carte des risques d'entreprise de **Puig** et contrôlés par le Comité d'audit et de conformité.



Au-delà des organes de gouvernance susmentionnés, le développement durable est une responsabilité partagée à tous les niveaux de l'organisation. Il est intégré dans la structure incitative de **Puig**. Les objectifs des critères environnementaux, sociaux et gouvernance sont inclus dans les régimes de rémunération variable à court et à long terme pour la haute direction. Ceux-ci sont détaillés dans le Rapport annuel de rémunération des administrateurs² et reflètent l'engagement de **Puig** à aligner les incitations financières sur ses objectifs de durabilité.

² Publié annuellement dans le Rapport annuel de rémunération des administrateurs de Puig.

Analyse des scénarios et risques liés au climat

Puig a mis en place une approche structurée et intégrée de l'évaluation des risques et opportunités liés aux critères environnementaux, sociaux et gouvernance, qui est intégrée dans son cadre mondial de gestion des risques d'entreprise. Ce processus est aligné sur la stratégie commerciale plus large de la société et supervisé par le Comité d'audit et de conformité.

Pour évaluer les risques liés au climat, la société respecte les recommandations IFRS S2 et les directives sur l'évaluation de la double matérialité établies par les Normes européennes de *reporting* sur le développement durable (*European Sustainability Reporting Standards*, (ESRS)), qui détaillent les exigences dans le cadre de la Directive européenne sur les rapports de développement durable des entreprises (UE) 2022/2464 (*Corporate Sustainability Reporting Directive*, (CSRD)). Les risques liés au climat sont évalués à l'aide d'une combinaison de sources d'information qualitatives et quantitatives, y compris des données réelles de l'entreprise, des modèles prédictifs et des scénarios climatiques fondés sur la science internationalement reconnus.

Le changement climatique pose des risques physiques pour **Puig**, car les événements météorologiques extrêmes (sécheresse, stress thermique, etc.) et les changements climatiques plus progressifs (stress hydrique, vagues de chaleur, etc.) peuvent entraîner des fluctuations des coûts pour les matières premières, les produits et les services clés, perturber les chaînes d'approvisionnement et endommager ses propres actifs et l'infrastructure de distribution. Les perturbations de l'approvisionnement en énergie et la volatilité des prix peuvent également avoir un impact financier important, affectant les opérations en amont, en aval et les propres opérations de **Puig**.

Grâce à des évaluations régulières, **Puig** mettra continuellement à jour ses risques en fonction de l'évolution de la réalité de l'entreprise et du paysage externe.



Objectifs de réduction des émissions

Puig a reçu la validation de ses objectifs scientifiques par l'initiative *Science Based Targets* en 2024, réaffirmant son engagement en faveur de l'action climatique et son alignement avec l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. En outre, la société a également établi un engagement zéro émission nette couvrant les émissions de périmètres 1, 2 et 3, en se concentrant sur les domaines au sein de son influence directe sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

La feuille de route de décarbonisation de **Puig** comprend des objectifs à court et à long terme:

- D'ici 2030 (par rapport à 2022):
 - Réduire de 42 % les émissions absolues de gaz à effet de serre de périmètres 1 et 2³.
 - Réduire de 25 % les émissions absolues de gaz à effet de serre de périmètre 3 provenant des biens et services achetés.
- D'ici 2050 (par rapport à 2022):
 - Réduire de 90 % les émissions absolues de gaz à effet de serre de périmètres 1 et 2⁴.
 - Réduire de 90 % les émissions absolues de gaz à effet de serre de périmètre 3 sur l'ensemble des biens et services achetés, le transport et la distribution en amont, les voyages d'affaires et le traitement de fin de vie des produits vendus.

³ Y compris les émissions et absorptions biogènes des matières premières bioénergétiques.

⁴ Y compris les émissions et absorptions biogènes des matières premières bioénergétiques.

Empreinte carbone

Puig contrôle ses émissions de gaz à effet de serre et leurs sources tout au long de l'année, effectuant des examens périodiques pour comparer les émissions avec les prévisions et les données historiques, par le biais de son outil interne de calcul de l'empreinte carbone et de vérifications par des tiers.

La société calcule son empreinte carbone complète conformément à la méthodologie du Protocole des gaz à effet de serre, couvrant les périmètres 1, 2 et 3. Ces calculs suivent des normes reconnues, y compris le Protocole des gaz à effet de serre, la norme de comptabilisation et de déclaration et la norme UNE-EN-ISO 14064.



L'évaluation de l'empreinte carbone englobe l'ensemble de l'activité de **Puig**, des infrastructures et sites qu'elle possède jusqu'à l'ensemble de la chaîne de valeur. Lorsque les données primaires ne sont pas disponibles, les émissions sont estimées à l'aide d'indicateurs internes prédéfinis qui tirent parti de données historiques, auxquelles les tendances, la saisonnalité et les indicateurs économiques pertinents pour chaque catégorie sont ajoutés. L'entreprise prévoit d'augmenter le volume des données primaires et secondaires.

Tous les facteurs d'émission sont basés sur les principales normes internationales, telles que les directives DEFRA (*Department for Environment, Food & Rural Affairs*), EPA (*Environmental Protection Agency*), SIMAPRO Equivalent 3 et CEDA (*Centre for Environmental Data Analysis*) V6, qui sont mises à jour chaque année pour garantir leur exactitude et leur pertinence.

Périmètres 1 et 2

Les émissions de gaz à effet de serre de périmètre 1 et 2 de **Puig** proviennent principalement de ses propres opérations, y compris des infrastructures de fabrication et des bureaux d'entreprise. Ces émissions résultent de la combustion directe du carburant et de la consommation d'électricité.

Pour atteindre les objectifs de réduction des émissions, **Puig** s'efforce continuellement d'augmenter l'efficacité énergétique et d'étendre l'utilisation des énergies renouvelables.

Périmètre 3

Puig s'engage activement à atténuer les impacts environnementaux associés à l'ensemble de sa chaîne de valeur. La feuille de route climatique de la société est conçue pour traiter les émissions en amont et en aval.

Les émissions de périmètre 3, qui représentent la majorité de l'empreinte carbone de **Puig**, proviennent de sa chaîne de valeur, en particulier des biens et services achetés. Les partenariats sur l'ensemble de la chaîne de valeur sont essentiels à la décarbonisation.

Leviers de décarbonisation

Puig aligne sa stratégie sur l'Accord de Paris et l'initiative *Science Based Targets* zéro émission nette. La société n'est pas exclue des Indices de référence alignés sur Paris de l'UE ⁵.

⁵ Article 12.1 du Règlement sur les indices de référence en matière de climat.



Les initiatives suivantes s'inscrivent dans le cadre de la stratégie plus large de **Puig** visant à réduire les émissions absolues de gaz à effet de serre, conformément à ses engagements de 1,5 °C et de zéro émission nette.

Engagements de 1,5 °C

Périmètres 1 et 2

- Transformer la flotte de véhicules en véhicules électriques et hybrides.
- Installation de panneaux solaires dans les usines pour augmenter l'électricité autogénérée.
- Investir dans des certificats d'attributs énergétiques (CAE) pour s'assurer que toute la consommation d'électricité provient de sources renouvelables.
- Travailler avec nos partenaires de vente au détail pour assurer une transition à l'électricité renouvelable dans les magasins.
- Certification du système de gestion environnementale des usines et du siège avec la norme ISO 14001.
- Améliorer l'efficacité énergétique et réduire la consommation d'électricité dans toutes les infrastructures.

Périmètre 3

Éco-conception

- Intégrer les principes de circularité dans la conception des produits.
- Réduire l'intensité de l'emballage grâce à l'allègement, l'optimisation de la taille et les formats rechargeables.
- Augmenter la part de contenu recyclé, en particulier dans le verre, les plastiques et l'aluminium.
- Augmenter la recyclabilité des produits.
- Reformuler les produits pour remplacer les ingrédients à base pétrochimique par des alternatives biosourcées ou circulaires.
- Donner la priorité à l'utilisation de matériaux plus responsables et certifiés et d'alternatives à faible émission de carbone.



Engagement des fournisseurs

- Collaborer avec les fournisseurs pour mettre en œuvre des stratégies de décarbonisation, y compris le financement de projets innovants et percutants qui contribuent directement à la réduction des émissions.
- Encourager les fournisseurs à définir des objectifs de réduction des émissions approuvés par l'initiative *Science Based Targets*.
- Encourager les fournisseurs à divulguer leurs données climatiques via des programmes reconnus tels que le CDP (*Carbon Disclosure Project*).
- Promouvoir l'éducation et la sensibilisation au développement durable tout au long de la chaîne de valeur, dans le but de renforcer la capacité des fournisseurs.
- Promouvoir l'agriculture régénératrice et l'approvisionnement durable en ingrédients clés, dans le but d'augmenter la séquestration du carbone dans le sol, d'améliorer la biodiversité et de renforcer la résilience de l'écosystème.
- S'assurer qu'il n'y a pas de déforestation dans la chaîne d'approvisionnement en exigeant des fournisseurs qu'ils fournissent une traçabilité et une certification vérifiées (par ex., *Forest Stewardship Council* (FSC), Table ronde pour l'huile de palme durable) pour toutes les matières premières pertinentes, conformément aux exigences du Règlement de l'UE sur la déforestation (RDUE).
- Accroître la traçabilité sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et mener des évaluations des risques des critères environnementaux, sociaux et gouvernance pour mieux comprendre et gérer les impacts environnementaux sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.
- Promouvoir le lancement de solutions basées sur la nature dans toute la chaîne d'approvisionnement.

Transport et mobilité

- Collaborer avec des partenaires logistiques pour tester et mettre en œuvre des solutions de transport durables.
- Investir dans des carburants durables pour le transport de produits, tels que le carburant marin durable et le carburant aérien durable.
- Réduire le fret aérien et favoriser le transport multimodal.
- Améliorer les taux d'occupation.



Pour renforcer sa stratégie de durabilité, **Puig** a développé un Cadre de financement durable dans lequel la société établit des instruments de financement tels que des prêts liés au développement durable ou des obligations vertes. Ces obligations sont liées à la réalisation d'indicateurs clés de performance (*key performance indicators* (KPIs) alignés sur son parcours de décarbonisation et des objectifs de développement durable plus larges, en accord avec les risques climatiques spécifiques identifiés comme importants pour l'entreprise.

Engagements zéro émission nette

La satisfaction de son ambition de zéro émission nette d'ici 2050 ne dépend pas uniquement des actions de **Puig**.

La société prévoit que les progrès technologiques et l'évolution des cadres politiques ouvriront de nouvelles voies rentables pour la réduction des émissions à grande échelle.

Puig reconnaît que devenir « zéro émission nette » nécessitera une transformation systémique dans le paysage énergétique mondial et une collaboration approfondie avec les fournisseurs et les partenaires de la chaîne de valeur. La société s'engage à nouer des rapports de manière constructive avec ses pairs du secteur et les décideurs politiques pour accélérer la décarbonisation de l'économie.

Planification financière

L'approche de **Puig** en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique est entièrement intégrée à la stratégie commerciale. La société s'engage à allouer les ressources financières nécessaires pour soutenir son plan de transition. Ces investissements ne devraient pas suivre un chemin linéaire, car les projets à grande échelle nécessitent souvent une planification pluriannuelle et dépendent de la maturité des technologies disponibles, des cadres réglementaires locaux et des conditions économiques.

Pour gérer l'exposition financière de sa feuille de route de décarbonisation, **Puig** intègre les investissements liés au climat et les coûts associés dans sa planification financière, impliquant chaque fonction commerciale. Des informations détaillées seront publiées dans le rapport annuel de la société, conformément aux obligations de déclaration énoncées par la Directive sur les rapports de développement durable des entreprises.



Approbation et publication

Le Plan de transition climatique a été proposé par le Chief Sustainability Officer, examiné par le Comité développement durable et de responsabilité sociale et approuvé le 22 décembre 2025 par le Chief Executive Officer.

Le Plan de transition climatique de **Puig** est accessible au public via son site Web et ses rapports annuels.